



CHECKLIST IMPRIMABLE

Voyager avec ses médicaments : le contrôle anti-mauvaise surprise

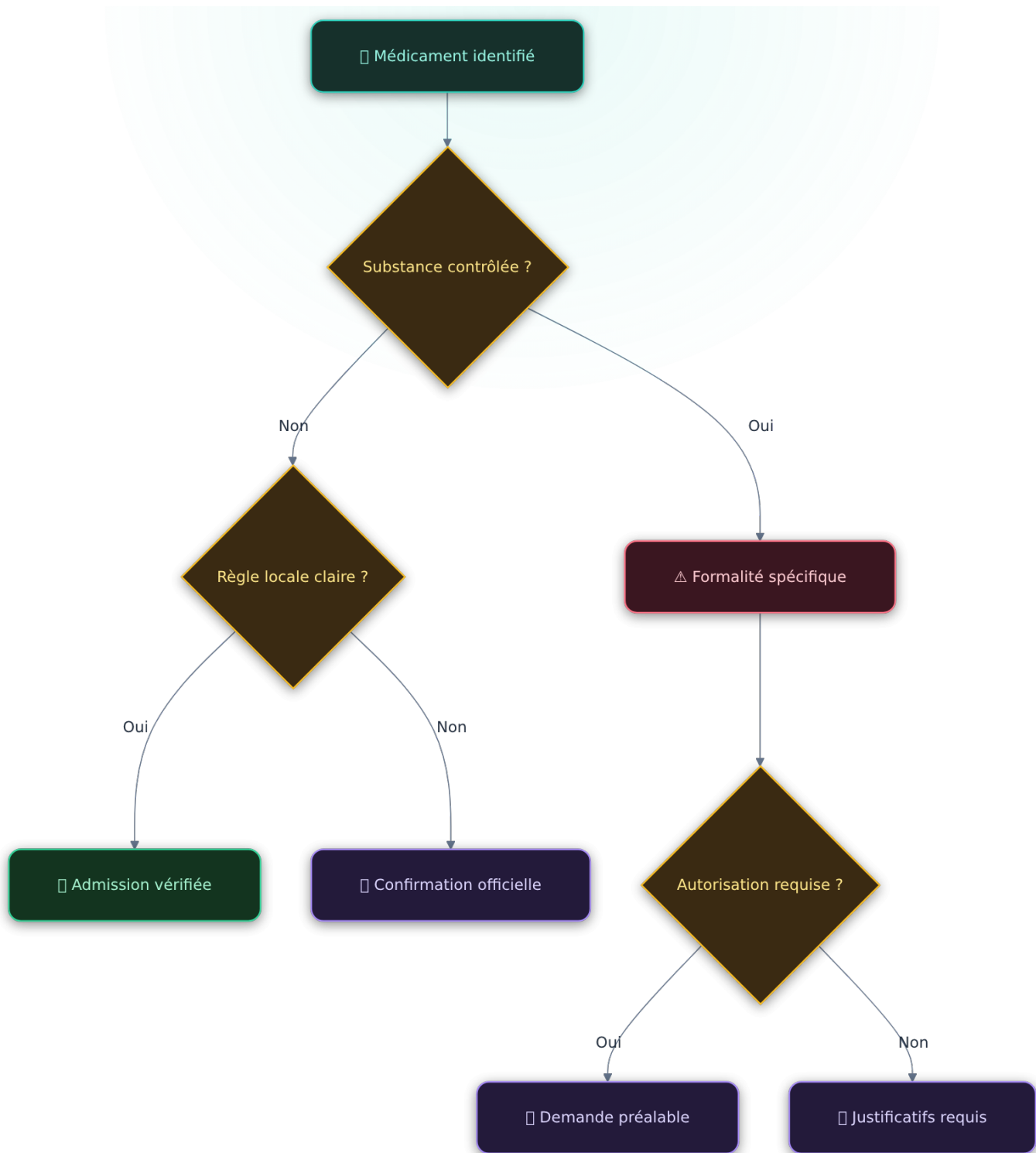
Avant de partir, vérifiez chaque traitement selon sa substance active, son dosage et votre itinéraire. Cette checklist vous aide à distinguer les justificatifs à prévoir d'une autorisation d'importation à obtenir.

Au sommaire

- 1 1. Identifiez précisément chaque traitement
- 2 2. Vérifiez la destination et les escales
- 3 3. Classez le résultat de votre vérification
- 4 4. Préparez votre dossier de voyage
- 5 5. Dernier contrôle avant le départ

! Ne vous fiez pas uniquement au nom du médicament

Un traitement autorisé en France peut être interdit, limité ou soumis à une formalité dans un autre pays. Une ordonnance française prouve la prescription, mais ne remplace pas nécessairement une autorisation d'importation étrangère.



INFOGRAPHIE Schéma des cinq statuts possibles pour un médicament transporté depuis la France à l'étranger

1. Identifiez précisément chaque traitement

- Relever le nom de la substance active**
Le principe actif compte davantage que la marque commerciale.
- Noter le dosage et la forme**
Indiquez par exemple la présentation et le dosage figurant sur la boîte.
- Calculer la quantité transportée**
Tenez compte du nombre d'unités et de la durée du séjour.



Repérer les traitements combinés

Plusieurs substances dans un même produit peuvent entraîner une règle différente.



Conserver les médicaments dans leur emballage d'origine

Évitez de transporter des comprimés non identifiables.

2. Vérifiez la destination et les escales



Consulter l'autorité sanitaire du pays de destination

La réglementation locale prévaut sur une liste générale trouvée en ligne.



Vérifier auprès de la douane du pays concerné

Les règles d'importation peuvent différer des règles de prescription.



Contacteur l'ambassade ou le consulat

Demandez une confirmation pour les traitements sensibles ou contrôlés.



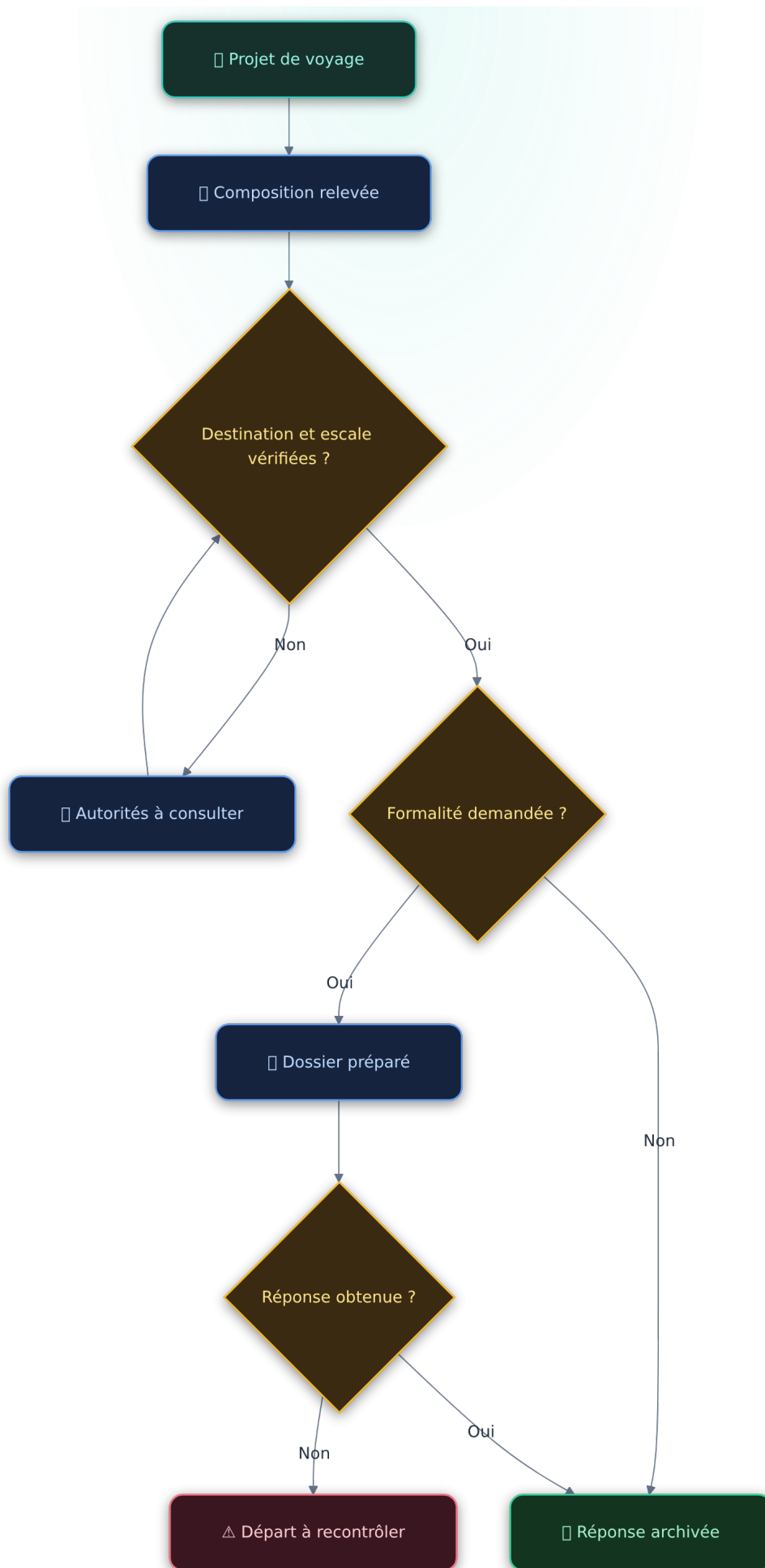
Examiner chaque pays de transit

Une escale peut ajouter une règle, même sans sortie de l'aéroport.



Contrôler la date de l'information

Les règles peuvent évoluer : confirmez-les avant la réservation ou le départ.



3. Classez le résultat de votre vérification

Admission libre : le médicament est accepté, sous réserve des règles locales et des quantités admises.

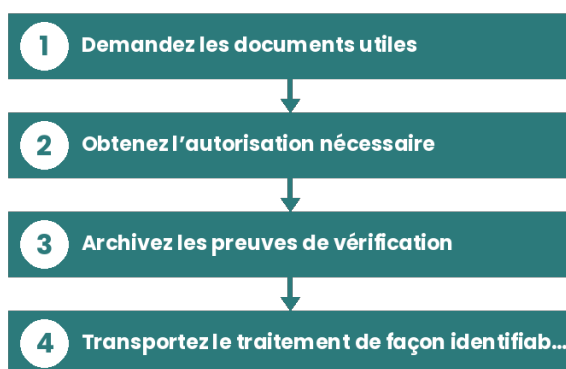
Substance contrôlée : une formalité spécifique peut s'appliquer aux stupéfiants, psychotropes ou substances assimilées.

Entrée interdite ou incertaine : ne transportez pas le traitement sans confirmation directe de l'autorité compétente.

Admission avec justificatifs : une ordonnance nominative, un certificat ou une attestation peuvent être demandés.

Autorisation d'importation : un accord préalable peut être nécessaire avant le transport.

4. Préparez votre dossier de voyage



1 Demandez les documents utiles

Préparez l'ordonnance nominative et, si elle est demandée, un certificat ou une attestation médicale.

2 Obtenez l'autorisation nécessaire

Si le pays exige une autorisation d'importation, effectuez la démarche avant le départ et conservez la réponse officielle.

3 Archivez les preuves de vérification

Conservez les échanges, l'autorisation éventuelle et la date de confirmation dans un format accessible pendant le voyage.

4 Transportez le traitement de façon identifiable

Gardez les médicaments dans leurs boîtes d'origine avec les documents correspondants.

i Exemples à vérifier, pas des interdictions automatiques

La codéine au Japon, le tramadol aux Émirats arabes unis et l'Adderall illustrent des situations nécessitant une vérification renforcée. Le résultat dépend notamment de la substance exacte, du dosage, de la quantité, de la durée du séjour et des règles en vigueur.

Dernier contrôle avant le départ

- ☐ J'ai vérifié le médicament par substance active, dosage, forme et quantité
- ☐ J'ai contrôlé les règles du pays de destination
- ☐ J'ai vérifié les règles de chaque escale
- ☐ Je sais si le traitement est librement admis, soumis à justificatif, contrôlé ou soumis à autorisation
- ☐ J'ai obtenu une confirmation écrite pour tout cas sensible ou incertain
- ☐ J'emporte les médicaments dans leurs boîtes d'origine avec les documents requis

Les informations réglementaires doivent être confirmées auprès de l'autorité sanitaire, de la douane ou de l'ambassade du pays concerné avant le voyage. Les règles de destination et de transit peuvent évoluer.